

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 682

présenté par

Mme Melchior, Mme Herouin-Léautey et Mme Panonacle

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – L'État promet, à Mayotte, le développement de l'éducation au dehors et en contact avec la nature sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

À ce titre, un dispositif expérimental de soutien aux projets éducatifs en plein air est mis en œuvre dans les établissements scolaires, en lien avec les collectivités territoriales, les associations et les services déconcentrés de l'État.

II. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

III. – La perte de recettes pour les collectivités territoriales est compensée à due concurrence par la majoration de la dotation globale de fonctionnement et, corrélativement pour l'État, par la création d'une taxe additionnelle à l'accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et services.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mayotte a subi en décembre dernier une catastrophe naturelle d'une ampleur inédite, laissant derrière elle des dégâts considérables. Au-delà de la gestion des urgences vitales et de la reconstruction matérielle, un enjeu primordial émerge : assurer la continuité éducative pour tous les enfants de l'île. Face aux conséquences du cyclone Chido, une solution éprouvée, et immédiatement déployable est possible : l'éducation dehors.

L'éducation dehors est une approche qui consiste à enseigner dans et à partir des espaces extérieurs dans ou proches des établissements scolaires. Elle répond à des enjeux multiples : santé mentale et physique des élèves, bien-être des enseignants, résilience face au changement climatique, remobilisation dans les apprentissages fondamentaux, etc.

Enseigner dehors ne signifie pas renoncer aux salles de classe, mais diversifier les modalités d'apprentissage pour s'adapter aux réalités du terrain. Cette approche présente des bénéfices pédagogiques et cognitifs avérés. La recherche a démontré qu'elle favorise l'attention, réduit le stress et améliore les apprentissages, tout en renforçant le lien avec le territoire, la culture et la nature.

Aujourd'hui, des milliers d'enseignants, d'écoles, collèges et lycées ont adopté la classe dehors, soutenus par leur hiérarchie, les associations complémentaires de l'école, les collectivités, les chercheurs mais aussi des architectes, des artistes, des médecins et des parents. Plus qu'une innovation pédagogique, il s'agit par son développement de respecter les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, en garantissant leur droit à une éducation de qualité, ainsi qu'à un environnement sain et durable.

En combinant la résilience du système éducatif à l'ingéniosité de la société civile, l'éducation dehors permet de répondre aux défis de l'éducation en situation d'urgence. Mayotte pourrait devenir un exemple de mobilisation efficace, où État, collectivités et organisations de la société civile travaillent main dans la main pour reconstruire une école adaptée aux défis contemporains.

L'éducation dehors n'est pas une réponse ponctuelle ou conjoncturelle. Elle constitue une véritable opportunité pour repenser l'école face aux défis contemporains : crises climatiques, sanitaires et sociales. Elle offre un modèle adaptable, inclusif qui pourrait, à terme, transformer profondément notre approche de l'enseignement.

L'éducation au dehors et au contact avec la nature contribue à la lutte contre la sédentarité, favorise l'égalité d'accès à la nature, soutient l'ancrage territorial et renforce les apprentissages fondamentaux. Cela permet notamment un apprentissage en mouvement et donc apporte une réponse sanitaire à la sédentarité ou encore à l'obésité, particulièrement prégnante à Mayotte.

L'éducation au dehors et en contact avec la nature s'inscrit en effet en transversalité d'un éventail de politiques publiques : santé, éducation, petite enfance, culture et, bien sûr, transition écologique. L'éducation au dehors et en contact avec la nature permet de développer les connaissances des enfants sur les enjeux critiques de leur milieu et par là-même de développer leur attachement à leur territoire, celui dans lequel ils grandissent.

A l'image des aires éducatives qui ont été imaginée en 2012 par les enfants de l'école primaire de Vaitahu sur l'île de Tahuata dans l'archipel des Marquises en Polynésie Française, Mayotte peut devenir un territoire pionnier en matière d'éducation au dehors et au contact avec la nature. Le territoire, ses caractéristiques et ses habitants en ont toutes les qualités.

Afin de favoriser l'égal accès à l'éducation au dehors et au contact avec la nature à Mayotte, il convient d'apporter une attention particulière aux projets portés dans les quartiers prioritaires et les zones rurales enclavées.

En outre, le programme de rénovation et de construction d'équipements éducatifs à Mayotte devra mieux prendre en compte les conditions pour favoriser la pratique régulière de l'éducation au dehors. A cette fin, des aménagements extérieurs éducatifs (cours végétalisées, jardins pédagogiques, espaces ombragés et sécurisés) sont intégrés aux cahiers des charges des infrastructures scolaires et périscolaires nouvelles ou rénovées qui pourraient bénéficier d'une bonification d'aide de l'Etat.

Enfin, une mission de préfiguration, placée auprès du Préfet de Mayotte et associant le rectorat, les collectivités et les opérateurs publics concernés pourrait être installée à compter de septembre 2025. Elle a pour mission de définir une feuille de route territoriale pour la généralisation progressive de l'éducation dehors à Mayotte.